

ÉCOLE DU BREUIL
ROUTE DE LA FERME
75012 PARIS

Délibération transmise au représentant de l'État
et publicité assurée sur le site de l'Ecole Du Breuil.

EDB-2024-10

Délibération du Conseil d'Administration de l'Ecole du Breuil

Séance du 1^{er} février 2024

Objet : Tarification des cours de permaculture

Le conseil d'administration de la régie personnalisée de l'Ecole Du Breuil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2221-1 à L.2221-10, R. 2221-1 à R.2221-26 et R.2221-53 à R.2221-62 ;

Vu les statuts de la régie personnalisée École Du Breuil ;

Sur proposition du Président du conseil d'administration de la régie personnalisée de l'École Du Breuil,

DELIBERE

Article 1 : La délibération EDB 2023-05 du 1^{er} février 2023 est amendée comme suit : le terme « découverte » est remplacé par le terme « initiation »

Article 2 : la tarification demeure inchangée.

Tarifs pour les particuliers :

- Initiation à la permaculture – 2 jours (14h) : 200€ par personne.
- Cours de conception en permaculture – 11 jours (82 h) : 1140 € par personne.

Tarifs pour les Entreprises :

- Initiation à la permaculture – 2 jours (14h) : 400€.
- Cours de conception en permaculture – 11 jours (82 h) : 1700 €.

Le Président du Conseil d'Administration

Christophe Najdovski

